

Le MAG' de la VALLÉE VERTE

Printemps 2023

La revue d'information de la Communauté de Communes de la Vallée Verte



**OUVERTURE DE LA MAISON
DE LA VALLÉE VERTE P.6**

**POURQUOI TRIER VOS DÉCHETS ?
FOCUS SUR LE SERVICE
DE LA CCVV P.10**

**LOISIRS ET CULTURE :
QUE FAIRE EN
VALLÉE VERTE ? P.14**

ÉDITO

Après deux années de stress et de contraintes liées à la pandémie, il semblerait que la situation soit devenue beaucoup plus normale. Croisons les doigts.

Cette année sera pour la communauté de communes une année importante puisque les travaux dans l'ancienne mairie de Boège sont terminés et le siège social sera transféré d'ici peu. Le personnel de la communauté de communes était à l'étroit et les conditions de travail deviendront beaucoup plus agréables. Ce bâtiment permettra également le déménagement de l'ADM-R, des services de l'état et du département. Nous venons d'obtenir la labellisation d'un nouveau service: la Maison France Service. Cela permettra aux administrés de régler avec les deux personnes engagées les problèmes concernant: la santé, la famille, la retraite, le logement, les impôts, la recherche d'emploi et l'accompagnement au numérique. Ne doutons pas que cette prestation sera appréciée de tous car les méandres administratifs sont nombreux et complexes.

Les projets pour 2023 sont très ambitieux et seront soumis à l'attribution de subvention:

- Construction d'une école maternelle à Villard;
- Création d'un espace sportif polyvalent à la place du stade;
- Travaux de rénovation de l'école maternelle de Boège;
- Création de sentiers pour la mobilité douce.

Ensemble, continuons à construire notre petit monde d'aujourd'hui en pensant à son devenir dans le vaste monde de demain.


Jean-Paul Musard
Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte



LE PROJET DE COMMUNICATION

Le site internet de la CCVV se refait une beauté, il est inaccessible pour le moment mais la nouvelle version arrive dans les prochains jours.

Vous pouvez retrouver nos actualités sur notre page Facebook:

 CC de la Vallée Verte

ou vous inscrire à notre newsletter!



SOMMAIRE

La Communauté de Communes

- #3 **LES ÉLUS**
- #4 **LES COMPÉTENCES DE LA CCVV**
- #5 **LES AGENTS INTERCOMMUNAUX**
- #6-7 **UN GUICHET UNIQUE EN VALLÉE VERTE**
- #8-9 **LES ÉCOLES MATERNELLES**

Environnement

- #10-13 **SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**
- #14-15 **A LA DÉCOUVERTE DES SENTIERS DE LA VALLÉE**

Loisirs, culture

- #16-17 **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
- #18-19 **CULTURE**
- #20 **LE TISSU ASSOCIATIF DE LA VALLÉE VERTE**
- #21 **LES OFFICES DE TOURISME**

Infos pratiques

- #22-23 **LES INFOS UTILES**
- #24 **NOUVELLE CONSIGNE DE TRI + PUB PISCINE**

Bulletin d'information de la
Communauté de Communes de la Vallée Verte
131 rue de la Vallée Verte - 74420 BOËGE
Tél.: 0450390920 • www.cc-valleeverte.fr

Directeur de la publication: Vincent Letondal,
vice-président de la CCVV

Comité de rédaction: Jean-Paul Musard, Fabienne Scherrer, Patrick Chardon, Jean-François Bosson, Laurent Desbiolles et Jean-Louis Gavory

Réalisation: CTOCOM

Impression: Uberti-Jourdan (Bonneville)

Sur papier certifié PEFC

Dépôt légal: mai 2023

• Tirage: 4200 exemplaires

LES ÉLUS

LE BUREAU



Jean-Paul MUSARD,
Président - Boège



Patrick CHARDON
1^{er} Vice-président avec délégation en matière de travaux - Bogève



Jean-François BOSSON
2^e Vice-président avec délégation en matière de déchets, de sentier et de mobilité - Saint-André de Boège



Vincent LETONDAL,
3^e Vice-président avec délégation en matière de communication, transports scolaires et promotion du tourisme - Habère-Poche



Jean-Paul COSTAZ,
4^e Vice-président avec délégation en matière de finances - Villard



Bernard VILLARET,
5^e Vice-président avec délégation en matière d'accessibilité, de sécurité des ERP et de sécurité au travail - Habère-Lullin

Le territoire



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Joël BAUD-GRASSET,
avec délégation en matière de culture - Bogève



Emmanuel BOGILLOT
Boège



Pierre BONNET
Habère-Poche



Pierre CHAUMEPS
Burdignin



Marc BRON
Habère-Poche



Laurent DESBIOLLES
Habère-Lullin



Laurent DÉTRAZ
Saint-André de Boège



Pierrick DUFOURD
Villard



Frédéric GUIBERTI
Saxel



Christian NAMBRIDE
Burdignin



Martine NOVEL
Boège



Jacqueline ROCH
Bogève



Patrick SAILLET
Boège



Fabienne SCHERRER,
avec délégation en matière d'affaires scolaires - Boège



Gilles VANDERMARLIÈRE
Saxel



Célia VAUDAUX
Habère-Poche



Séverine VAUDAUX
Habère-Lullin



Julie VERDAN
Boège

Composé des **24 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**, le conseil communautaire a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle par ses délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du conseil communautaire.

LES COMPÉTENCES DE LA CCVV

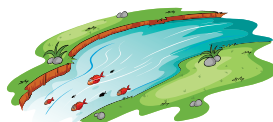
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace



Développement économique et touristique



GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)



Collecte et traitement des déchets



Aire d'accueil des gens du voyage



Eau et assainissement

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES



Sport et culture



Écoles maternelles



Voirie



Action sociale



Maisons de service au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Sentiers



Transport scolaire et mobilité



Réseau Rural d'éducation

LES COMMISSIONS

Les commissions thématiques sont composées d'élus communautaires et présidées par les vice-présidents. Elles proposent au bureau des actions dans leur domaine de compétence et sont consultées sur toutes actions et projets envisagés. Le président est membre de droit de toutes les commissions de l'intercommunalité.

LES COMMISSIONS

- Finances
- Travaux
- Déchets, sentiers et mobilité
- Culture
- Écoles maternelles
- Soutien à la vie associative
- Accessibilité
- Appel d'offres
- Communication
- Délégation service public

LES COMITÉS CONSULTATIFS

À l'inverse des commissions thématiques qui sont composées exclusivement d'élus communautaires, les comités consultatifs peuvent être composés de personnes extérieures au conseil communautaire. Une loi prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt intercommunal concernant tout ou partie du territoire. Ainsi un élu communal ou un citoyen peut intégrer un comité consultatif. Ils sont librement créés par le conseil communautaire qui en fixe la composition, et restent présidés par un membre du conseil communautaire désigné par le président.

LES AGENTS INTERCOMMUNAUUX À VOTRE SERVICE

ATSEM

Hellen BETRAND — Fatima BOUCHER — Estelle BRUSSON
Caroline COVEMACKER — Sara FERNANDES — Christelle GAVARD
Fabienne GAYDON — Charlotte LETURGEZ — Coralie NAMBRIDE
Marie Christine LEROY — Élodie RENARD — Julie VESIN



Chloé MANGE
Coordinatrice
des ATSEM

PERSONNEL SAISONNIER OU TEMPORAIRE



Martine RENAUD,
Yvan CARRÉE,
étudiants



SERVICES TECHNIQUES



Germain THABUIS
Gardien de déchetterie

Fabrice
GENOUD PRACHEX
Employé technique



Valérien MATTUZZI
Responsable technique

MÉDIATHÈQUE

Sarah
PIZZICARA
Directrice de la
médiathèque



Julie BAUD
Ajointe au
patrimoine

Lysanne PANNEFIEU
Ajointe au patrimoine

SERVICES ADMINISTRATIFS

Virginie PINGET BAUER
Directrice Générale
des Services



Isabelle GAUTIER
Valérie JAMIN
Secrétariat général
Transports/Cantine
France Service



Nadia MANCERA
Ressources humaines



Fanny GAYDON
Comptabilité
Finances / Budgets

Focus sur : LES ATSEM

Indispensable à la vie de l'école, l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) a **pour rôle d'accompagner les enfants tout au long de la journée durant les activités et d'apporter son aide à l'enseignant.** Les ATSEM ont donc un rôle essentiel dans les écoles en assumant un rôle éducatif : aider les enfants vers la sociabilisation, vers l'autonomie et leur donner envie de venir à l'école avec plaisir et confiance. Ils jouent également un rôle dans l'organisation des ateliers en secondant l'enseignant, en assurant le bon déroulement de ces derniers. Les ATSEM sont toujours présents lors des diverses sorties pour accompagner les élèves et sont également présents lors de la pause méridienne et du repas à la cantine. Son rôle est multiple car les ATSEM s'occupent également du ménage dans les classes à la fin de la journée. C'est un véritable pilier pour les enfants, l'enseignant mais aussi les parents.

”

« On les voit évoluer au fil des mois, et des années à l'école maternelle. Et souvent, un bel échange s'instaure au fil du temps. Le rythme est intense, mais les journées sont tellement variées et passionnantes, que l'on fait notre métier avec grand plaisir ». Estel, ATSEM
« Nous sommes toujours là pour les petits bobos, les oublis pipi, les besoins de réconfort, et chaque jour à sieste pour les plus petits les rassurer pour un bon endormissement en collectivité, et à la recherche du chausson perdu parmi les 660 autres paires! » Fabienne, ATSEM

La communauté de communes de la Vallée Verte compte 12 AGENTS au service des écoles maternelles du territoire pour un effectif de 288 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2022.

UNE NOUVELLE RECRUE EST VENUE COMPLÉTER L'ÉQUIPE. Sa mission? Coordonner les ATSEM et venir en renfort et en remplacement des agents indisponibles afin de pérenniser un accueil de qualité.



UN GUICHET UNIQUE EN VALLÉE VERTE

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA CCVV,
UN PROJET PEUT EN CACHER UN AUTRE.

Ce projet-là ne date pas d'hier. À l'issue de la séance de conseil communautaire du mois d'avril 2016, la CCVV a fait l'acquisition de l'ancienne mairie/école propriété de la commune de Boège pour installer ses futurs bureaux.

Inutile de revenir sur les multiples éléments qui ont retardé le démarrage du projet puisque ce temps de gestation supplémentaire aura permis d'échafauder un projet plus ambitieux au service des habitants de la vallée.

En plus des bureaux de la CCVV, le bâtiment abrite désormais plusieurs services: France Service, les locaux de l'ADMR, ainsi que les diverses permanences accessibles aux habitants de la vallée: consultance architecturale, espace info énergie, médiateur, etc.

Cette vision du guichet unique, fortement encouragé par l'état, a permis à la CCVV de toucher davantage de subventions. Des services qui pourront être proposés sur le territoire de manière itinérante à l'avenir.

Au dernier étage, afin d'exploiter au mieux la surface, une partie des combles sera aménagée pour créer deux appartements locatifs.

Les travaux ont débuté à la rentrée de septembre 2021 avec un premier semestre rythmé par les travaux de gros œuvre: rénovation de la charpente, remplacement de la couverture et des zingueries, démolition des murs et des cloisons, renforcement des dalles, etc. Les entreprises du second œuvre ont pris le relais dans le courant du mois de février 2022 pour débiter les cloisons, doublages, passages de gaines, etc.



FINANCEMENT ET PARTICIPATION DE L'OPÉRATION

Coût de l'opération: 1333587 € HT

- **République Française** (Préfecture Haute-Savoie - DETR 2021): 400 000 € soit 30 %
- **Conseil Départemental de la Haute-Savoie** (PATDD): 300 000 € soit 22 %
- **SYANE**: 72 937 € soit 5 %



Tandis que les façades ont attendu le retour des températures plus douces pour être restaurées.

Le bâtiment a été livré fin 2022 et l'emménagement des services administratifs de la CCVV devait se faire courant janvier 2023 mais un important dégât des eaux a retardé la prise de possession des locaux.

Il faut encore un peu de temps pour retrouver le bâtiment tel qu'il avait été livré en fin de chantier. Mais le personnel de la CCVV et de France Service est à présent là pour vous accueillir dans ce nouveau bâtiment intercommunal.

*Patrick CHARDON,
1^{er} Vice-Président en charge des travaux*



Blason de Sébastien de Montflacon de Flaxieu, évêque du Canton de Vaud, présent dans le bâtiment.



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'action du Conseil départemental se traduit chaque jour dans tous les grands domaines qui touchent au développement du territoire et à la qualité de vie des Haut-Savoyards. Avec un budget qui s'élève à 1,3 milliard d'euros, le Département agit selon ses cinq orientations stratégiques définies par le nouvel exécutif à l'été 2021: avoir une ambition forte sur les investissements, veiller à l'excellence environnementale, assumer pleinement sa responsabilité sociale, promouvoir son image et renforcer la qualité de service.

Le Conseil départemental est le premier partenaire des collectivités de son territoire et leur apporte son soutien dans divers projets tels que la construction d'équipements sportifs et culturels ou le développement de projets touristiques. Véritable nécessité dans les territoires ruraux comme la Vallée Verte, le Conseil départemental s'engage au côté de l'État pour accompagner l'installation des Espaces France Service par une aide financière aux structures labellisées.

Dans le cadre des contrats d'avenir départementaux et de solidarité (CDAS), les Conseillers départementaux du canton de Sciez, Chrystelle BEURRIER et Joël BAUD-GRASSET, ont souhaité soutenir le projet initié par la Communauté de Communes de la Vallée Verte à hauteur de 300 000 € pour réhabiliter un bâtiment au cœur de Boège. Leur choix s'est porté sur ce projet structurant pour l'intercommunalité qui servira de porte d'entrée unique aux différents services de proximité proposés à l'ensemble des habitants de la Vallée Verte. Ce projet de rénovation est d'autant plus emblématique puisque d'un point de vue patrimonial, la bâtisse qui historiquement accueillait une école, se révèle à travers cette nouvelle fonction à destination des usagers.



*Martial SADDIER
Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie*

Les écoles maternelles



LES ÉCOLES MATERNELLES

Dès le 1^{er} janvier 2010, toutes les écoles maternelles du territoire entraient officiellement dans la compétence de la Communauté de Communes, date à partir de laquelle cette collectivité a pris en charge le fonctionnement, l'entretien et la construction des équipements et des bâtiments liés à l'enseignement préélémentaire, ainsi que la gestion du personnel affecté aux écoles maternelles.

Il s'agissait de l'école maternelle intercommunale sise à Boège, de deux classes à Habère-Poche, deux classes à Habère-Lullin, deux classes à Bogève et maintenant une classe à Villard.

PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE BOÈGE

L'école maternelle de Boège est celle qui concentre le plus d'élèves (112 élèves), pour autant, c'est un bâtiment qui vieillit. Un certain nombre de travaux sont nécessaires notamment en matière de performance énergétique: isolation, mode de chauffage, huisseries...

Pour le bien-être des enfants, il est donc nécessaire de lancer des travaux. Néanmoins, avant tout investissement, il a été décidé d'effectuer une étude thermique avant d'engager les travaux de réhabilitation afin de cibler au mieux les besoins.

PROJET D'ÉCOLE MATERNELLE VILLARD-BURDIGNIN

Actuellement, l'école maternelle de Villard accueille des élèves résidant sur les communes de Villard et Burdignin en moyenne section et en grande section. Quant aux petites sections, ils fréquentent l'école

maternelle de Boège, une situation qui peut s'avérer complexe au sein d'une même famille. Le projet est donc de construire une école maternelle à Villard avec deux classes de maternelles pour répondre à la demande. En effet, à l'origine sur la base du volontariat, les élèves de GS ont commencé à fréquenter l'école de Villard avec les CP afin d'éviter une fermeture de classe. Actuellement, de plus en plus de parents d'élèves souhaitent que leur enfant suive sa scolarité à l'école de Villard, ce qui permettrait une diminution des effectifs à Boège.

Ce projet va donc permettre aux enfants de Villard et Burdignin de faire toute leur scolarité dans un même regroupement pédagogique.

L'INVESTISSEMENT DE LA CCVV POUR UN MEILLEUR ENSEIGNEMENT

La Communauté de Communes de la Vallée Verte finance à hauteur de 55 € par enfant pour les frais pédagogiques et à hauteur de 15 € par enfant pour les manifestations de l'école (spectacles, petits cadeaux de Noël, etc.).

En 2022, deux tableaux blancs interactifs (TBI) ont été achetés, un pour Habère-Lullin et un pour Bogève. Les tableaux interactifs **sont à la fois un écran tactile et un tableau blanc interactif** vous permettant aussi bien de dessiner, d'annoter, que de partager du contenu numérisé. Cet outil, moderne et pratique, présente de nombreux avantages pédagogiques pour l'enseignant, et peut **s'adapter à n'importe quelle configuration de classe.**

En 2023, ce sont les écoles d'Habère-Poche et de Boège qui seront dotées de TBI.

Fabienne Scherrer,
élu(e) communautaire déléguée aux affaires scolaires.

LES ATSEM EN VALLÉE VERTE

Les écoles maternelles



Estel Brusson
Habère-Lullin



Fabienne Gaydon
Habère-Lullin



Julie Vesin
Bogève



Charlotte Léturgez
Boège



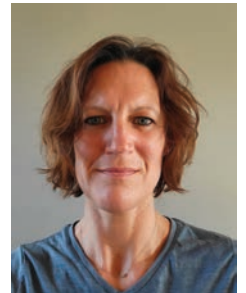
Chloé Mange
Coordinatrice des ATSEM



Marie-Christine
Leroy - Bogève



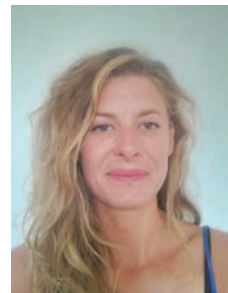
Hellen Bertrand
Villard



Christelle Gavard
Boège



Élodie Renard
Habère-Poche

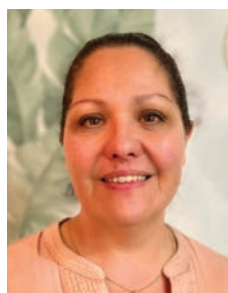


Coralie Nambride
Boège

Sara Fernandes
Boège



Caroline Covemacker
Boège



Fatima Boucher
Habère-Poche



FOCUS SUR LE SERVICE DÉCHETS

1. LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE DÉCHETS DE LA CCVV

La Communauté de Communes de la Vallée Verte est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés* des 8 communes de la Vallée Verte.

À ce titre, la CCVV adhère au SIVALOR (ex-SIDEFAGE) qui assure la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour 450 000 habitants:



- **Tri sélectif:** Organisation de la pré-collecte (mise à disposition des conteneurs), de la collecte et de la vente des matériaux pour valorisation de matière.
- **Déchets verts:** valorisation organique des déchets verts à la compostière de Savoie pour fabrication de compost industriel.
- **Ordures Ménagères** et benne incinérables de la déchetterie: valorisation énergétique avec l'incinération qui produit de l'énergie.

La CCVV organise pour sa part la collecte des ordures ménagères résiduelles qu'elle confie à un opérateur privé dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

La CCVV est responsable de l'exploitation de la déchetterie intercommunale située à Boège. Elle organise la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets collectés en déchetterie. La CCVV emploie le personnel nécessaire à la bonne exploitation de la déchetterie. L'évacuation et le traitement des déchets collectés sont confiés, selon les flux, à des opérateurs privés ou des éco-organismes.

Déchets assimilés aux ordures ménagères : déchets provenant des entreprises, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

2. POURQUOI TRIER VOS DÉCHETS ?

Au moins pour soulager votre portefeuille !

Qui finance le service déchets ?

Les habitants de la Vallée Verte. Que vous soyez propriétaires ou locataires, que vous occupiez une résidence principale ou une résidence secondaire.

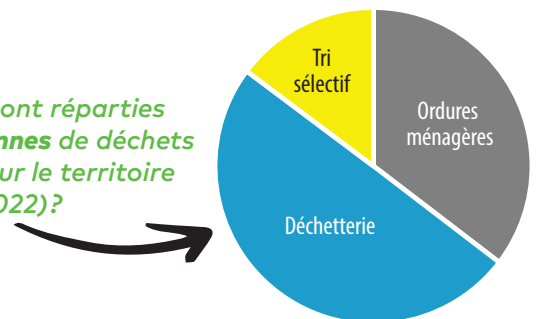
Comment ?

C'est la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le service déchets de la CCVV. Elle est prélevée sur la Taxe Foncière. Elle peut être répercutée de plein droit par les propriétaires sur les locataires.

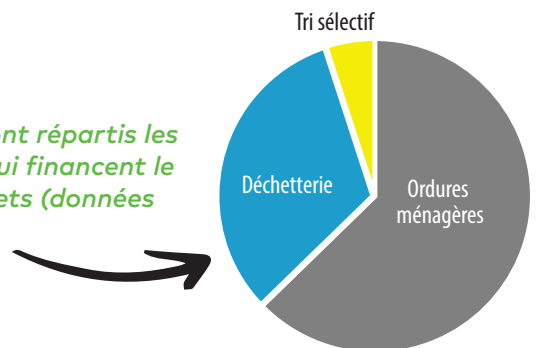
Que finance la TEOM ?

- La collecte et le traitement de nos ordures ménagères.
- L'exploitation de la déchetterie (collecte et traitement des déchets, charges de personnel, charges à caractère général, etc.).
- La collecte du tri sélectif (déduction faite des recettes issues de la vente des matériaux par le SIVALOR).
- L'adhésion au SIVALOR.

Comment sont réparties les 4740 tonnes de déchets collectés sur le territoire (données 2022) ?



Comment sont répartis les 840000 € qui financent le service déchets (données 2022) ?



À votre niveau, comment diminuer les coûts du service déchets ?

En faisant un effort collectif pour adopter rigoureusement les règles de tri!

La déchetterie concentre 50 % des tonnages du service déchets mais elle représente seulement 1/3 des coûts. Cela ne dispense pas la CCVV de tout mettre en œuvre pour améliorer l'exploitation des coûts de la déchetterie.

Mais le plus gros levier pour réduire les coûts du service déchets se situe clairement au niveau des ordures ménagères qui représentent les 2/3 des coûts pour seulement 1/3 des tonnages.

→ Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas !

→ Compostez vos biodéchets (19 % de votre poubelle)

→ Mettez fin au gaspillage alimentaire (15 % de votre poubelle)

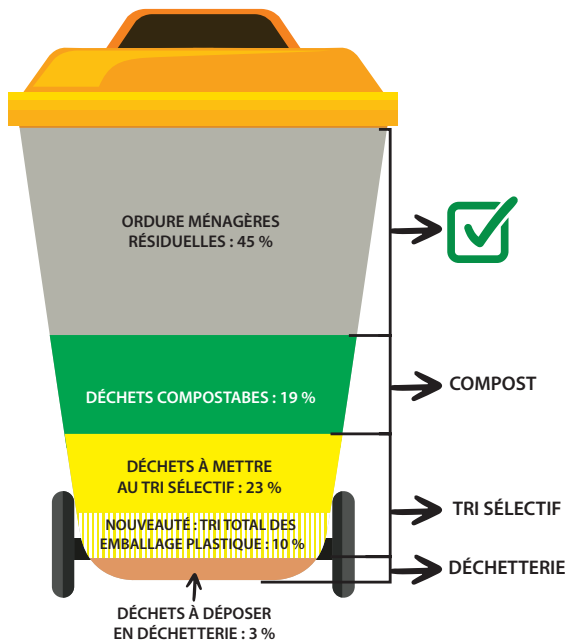
→ Lutte contre le suremballage

Mais pourquoi analyser le contenu de vos poubelles?!

Parce que vos poubelles sont remplies pour moitié de déchets indésirables! L'autre moitié constitue les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui ne peuvent être valorisées que par l'incinération.

Depuis 2017, le SIVALOR effectue des campagnes d'analyses de nos ordures ménagères pour décortiquer le contenu de nos poubelles. Voici un aperçu du contenu d'une poubelle type de la Vallée Verte.

En 2022, ces négligences en matière de tri représentent un surcoût de plus de 200 000 € qui ont été financés par la TEOM, autrement dit par vous!



A peine la moitié du contenu de nos poubelles est à sa place

↓

Aucune autre valorisation possible

50 % du contenu des poubelles est non conforme

↓

Surcoût de 200 000 €

↓

Financé par la TEOM
Financé par vous!



ATTENTION AUX REFUS DE COLLECTE !

Pour faire face aux abus, votre poubelle ne sera pas collectée si vous n'adoptez pas les bons gestes. Pour alléger nos poubelles de ces déchets indésirables, la CCVV instaure les refus de collecte.

SCOTCH ROUGE: non-respect des consignes de tri

En plus du ramassage des ordures ménagères, le personnel de collecte est chargé d'effectuer un contrôle visuel du contenu des bacs. Si le contenu de votre bac n'est pas conforme aux règles de tri, votre bac ne sera pas collecté. Le motif de refus sera justifié par un scotch rouge apposé sur le couvercle de votre bac pour non-respect des consignes de tri. La présence de déchets verts ou toxiques (peintures, solvants...), d'encombrants, de gravats ou encore de bouteilles en verre, de cartons ou d'emballages plastiques, entraînera donc un refus de collecte.

L'utilisateur devra rentrer le ou les récipients non collectés, en extraire les erreurs de tri et les présenter à la prochaine collecte des déchets. En aucun cas les récipients ne devront rester sur la voie publique.

SCOTCH JAUNE: non-respect des consignes de présentation des déchets à la collecte

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique, les ordures ménagères doivent être déposées exclusivement en sacs fermés normalisés dans des bacs roulants normalisés (voir encadré ci-contre). Les bacs roulants endommagés, trop sales ou en surcharge massive ne seront pas collectés. Si vos conteneurs ne sont pas compatibles avec le système de levée du véhicule de collecte, ce sont les ripeurs qui doivent eux-mêmes porter les conteneurs ou les sacs, ce qui accroît considérablement la pénibilité du travail.

CONTENEUR NORMALISÉ OBLIGATOIRE, RÈGLES D'ACQUISITION



Caractéristiques des conteneurs: Bacs roulants normalisés (NF EN 840-01 ou NF EN 840-02) pour lève-conteneurs à peigne de 120 à 750 litres. Ils doivent être munis d'un couvercle monté sur charnière et équipés de roulettes. Les bacs roulants endommagés, trop sales ou en surcharge massive ne seront pas collectés.

Collecte en porte à porte: achat du conteneur à votre charge. Lorsque la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en porte à porte, l'acquisition du conteneur est à la charge de l'utilisateur. Le conteneur doit respecter les caractéristiques listées ci-dessus. L'utilisateur se charge de l'entretien du conteneur (nettoyage régulier, fonctionnement des roues et du couvercle, etc.).

Collecte en point de regroupement: entretien et achat à la charge des communes.



TRI DES BIODÉCHETS

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs **biodéchets (déchets du jardin, déchets alimentaires et de cuisine)**.

La commission « Déchets, sentiers et mobilité » s'empare du dossier pour répondre à cette évolution.

3. TRI SÉLECTIF : LES NOUVELLES CONSIGNES

Simplification et extension des consignes de tri

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi antigaspillage pour une économie circulaire sont à l'origine des récentes évolutions en matière de recyclage.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous pouvons trier plus simplement une plus grande diversité de déchets: tous les emballages se trient dans le bac ou le conteneur JAUNE. Deux règles à suivre:

- bien les vider, sans les laver
- les séparer les uns des autres et sans sac.

QUE FAIRE QUAND LES CONTENEURS POUR LE TRI SÉLECTIF DÉBORDENT ?

J'informe le SIVALOR (0450566730 – accueil@sivalor.org). Je leur transmets le lieu exact, le flux (conteneur jaune ou vert) et le numéro de conteneur pour déclencher un enlèvement.

Je me rends sur le point de tri sélectif suivant ou je repars avec mes emballages en attendant que les conteneurs soient vidés.

Quand vous déposez un déchet au pied d'un conteneur, il s'agit d'un dépôt sauvage passible d'une amende pour infraction de seconde classe: il y a risque d'envol, de nuisance et de pollution.



DÉPÔT SAUVAGE =
contravention d'un montant
compris entre 35 € et 1500 €
sans avertissement préalable.



UN DOUTE ? CONSULTEZ OU TÉLÉCHARGEZ L'OUTIL « GUIDE DU TRI » DE CITEO !

Grâce à la géolocalisation, le Guide du tri de CITEO indique la bonne consigne « **A TRIER / A JETER** » pour chaque emballage que vous recherchez. Où que vous soyez, trouvez rapidement les points de collecte les plus proches de vous grâce à la carte interactive



Création d'un nouveau centre de tri à Chêne en Semine

Le SIVALOR et 10 autres collectivités de la Haute-Savoie ont constitué un groupement afin de répondre à l'extension des consignes de tri. Cette commande publique a permis la construction d'un nouveau centre de tri à Chêne en Semine. Le tri devient plus simple pour un million d'habitants de ce territoire.

Ce nouveau bâtiment de 8500 m², construit par la société Excoffier Recyclage, abrite la nouvelle chaîne de tri des emballages et papiers ménagers qui recevra la totalité des matières triées.

Cette nouvelle chaîne de tri de l'Éco-pôle de la Semine permettra donc la séparation des emballages et papiers par la taille, la forme (creux ou plat) puis par la matière.

En bout de chaîne, chaque matière est alors vendue par les collectivités locales du groupement à des usines de recyclage situées en France et en Europe.



Revente des matériaux: des cours fluctuants

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage est le principal contributeur à l'économie de matière et à la diminution de la pression sur les ressources naturelles nécessaires à la fabrication du papier, de l'aluminium, de l'acier ou du plastique.

Le recyclage s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique mondialisé. Son dynamisme dépend donc de la valeur marchande attribuée à la matière première recyclée et entre en concurrence directe avec des matières issues de process de fabrication à partir de ressources naturelles.

Les fluctuations de ces cours de revente des matériaux impactent durement les budgets des centres de tri et des collectivités qui se retrouvent obligées de

compenser le manque à gagner lorsque les cours s'effondrent comme aujourd'hui. Ce sont des éléments macro-économiques qui peuvent perturber l'équilibre de notre service déchets, au même titre que nous sommes fragilisés et impactés par les augmentations de tarifs liées à la conjoncture économique qui concernent tous les prestataires avec lesquels nous travaillons.

4. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA DÉCHETTERIE

Depuis 2020, une série de travaux ont été lancés au sein de la Déchetterie de la Vallée Verte pour mettre aux normes cet équipement très fréquenté, le maintenir à niveau et le faire évoluer sur certains points.

Opération soutenue en partie par l'État, Dotation des Territoires Ruraux

Enveloppe travaux . . . 208000 € HT

DETR 62400 € HT



- Installation de garde-corps sur le haut de quai et de dispositifs antichute devant chaque benne à quai pour se mettre en conformité avec la réglementation.
- Acquisition des parcelles contiguës pour disposer d'une réserve foncière pour être en mesure de faire évoluer l'équipement dans le futur.
- Installation d'un dispositif anti-intrusion (alarme et télésurveillance) pour mettre fin aux pillages et actes de vandalisme.
- Remplacement du portail de sortie.
- Réaménagement du point de tri sélectif devant la déchetterie pour faciliter le déchargement, les croisements et le nettoyage des déchets laissés en pieds de conteneur.
- Reprise des enrobés de la sortie de la déchetterie pour faciliter les manœuvres des véhicules de service et des usagers.
- Installation d'un conteneur frigorifique en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes, la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie et les ACCA locales pour que les déchets de chasse (peau, membres, viscères) ne soient plus laissés dans la nature.

Prochainement:

- Installation d'une barrière automatique pour réguler le nombre de véhicule présents sur le haut de quai.
- Installation d'un dispositif de comptage pour analyser la fréquentation de la déchetterie et optimiser les horaires d'ouverture au public.

BONNES PRATIQUES À LA DÉCHETTERIE



- Je prends avec moi un justificatif de domicile.
- Je limite mes apports à 2 m³ par jour.
- J'organise mes déchets par flux dans mon véhicule avant de me rendre à la déchetterie pour limiter le temps de déchargement sur la plateforme.
- Je plie mes cartons bruns pour qu'ils prennent le moins de place possible.
- Je me gare perpendiculairement aux bennes pour décharger mes déchets.
- J'applique les directives du gardien, je reste courtois et poli avec le personnel de la déchetterie et les autres usagers.
- Après avoir déchargé mes déchets, je libère aussitôt la plateforme pour laisser la place aux usagers suivants et faciliter les opérations de tassement de benne réalisées par les gardiens.
- En cas de doute sur le tri des déchets, j'interroge le gardien.



LE RÔLE DU GARDIEN

- Contrôler l'accès et la provenance des usagers (présentation d'un justificatif de domicile),
- Informer et conseiller les usagers pour le tri de leurs déchets,
- Contrôler la nature et les volumes des déchets apportés ainsi que leur provenance,
- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur,
- Et bien d'autres choses pour assurer l'exploitation de la déchetterie.



Passerelle réalisée en interne par Fabrice Genoud-Prachex, agent technique de la CCVV

UN RÉSEAU DE SENTIER À REDÉCOUVRIR

1. LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE, OUTIL DE PLANIFICATION

En 2014, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui aide techniquement et financièrement les intercommunalités pour l'entretien et le balisage des sentiers classés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), a approuvé les orientations d'une nouvelle politique de randonnée. Les élus départementaux ont souhaité remettre au cœur du dispositif les attentes des randonneurs et la valorisation des espaces naturels.

Le Conseil départemental a donc demandé aux intercommunalités de réaliser sur leur territoire un Schéma Directeur de la randonnée qui doit permettre :

- Connaître et organiser l'ensemble de l'offre randonnée « non motorisée » pédestre, VTT/VTC, équestre de son territoire.
- Cibler les attentes des pratiquants.
- Hiérarchiser les priorités: création d'itinéraires, balisage, mise à niveau, entretien, etc.
- Planifier les projets a minima sur les 5 années à venir.

Conscients de l'état de vétusté du réseau de sentiers du territoire, les élus communautaires ont engagé la CCVV dans cette démarche sur le mandat précédent. L'étude a été réalisée en interne au niveau de la commission thématique intercommunale composée d'un représentant de chaque commune et alimentée par les retours des commissions communales (élus, accompagnateurs, hébergeurs, agriculteurs, etc.). Une première version a été transmise aux services concernés du département en janvier 2019. Ces derniers se sont rendus sur le terrain aux beaux jours pour reconnaître l'ensemble des sentiers inscrits dans le projet de schéma directeur. À l'issue de cette première ins-

truction, le département nous a demandé en septembre 2019 de retravailler certains points du dossier. La fin de mandat approchant, le schéma directeur a été retravaillé par les nouveaux élus de la commission « déchets, sentiers et mobilité » pour transmettre la version finale en décembre 2021. C'est au mois de juillet 2022 que le Département de la Haute-Savoie a entériné le Schéma Directeur de la Randonnée pour la Vallée Verte. La CCVV pourra ainsi bénéficier des aides techniques et financières du Département pour mettre en œuvre ce programme de travaux répartis sur 5 ans soit jusqu'en 2027.

2. PROGRAMME DE TRAVAUX : QUELLES PRIORITÉS ?

Kilomètres de sentiers PDIPR (hors superpositions) : **107 km.**

Communes traversées : **8 communes de la Vallée Verte.**

Durée des travaux : **2022-2027**



Type de travaux :

- Balisage,
- Travaux structurants (reprofilage, drainage, etc.),
- Travaux d'entretien (élagage, débroussaillage, etc.),
- Travaux de valorisation (passages de clôture, table d'orientation, bancs, etc.)
- Secteurs prioritaires 2023-2024 :
 - GR Balcon du Léman
 - Sentiers de crêtes emblématiques: Mont Forchat, Crêtes d'Hirmentaz, Secteur Pointe de Miribel.



3. NOUVEAU PARTENAIRE : ASSOCIATION "DÉTOURS ET CONTOURS"

L'association « Détours et Contours » a été lancée au mois de juin 2020, à la suite du premier confinement qui a incité une partie d'entre nous à découvrir ou réemprunter les chemins autour de chez soi. À l'origine de ce mouvement, quelques voisins bogévans, férus de sport de plein air, qui ont fait le constat que les sentiers n'étaient pas suffisamment entretenus et mis en valeur.

La CCVV a suggéré à l'association « Détours et Contours » d'intervenir sur les missions suivantes :

- Entretien de la signalétique: Il s'agit aujourd'hui de quelque chose qui n'est pas pris en charge par les professionnels du secteur. Cela nécessite effectivement peu de matériel et permet d'allonger considérablement la durée de vie du balisage aux dires des techniciens du CD74. Il s'agit de brosser les lames recouvertes de mousse, resserrer la visserie et les boulons, dégager le pied des balises recouvert de terre, etc.
- Mission de veille pour faire remonter les problèmes d'entretien sur les sentiers.
- Réalisation de diagnostics ponctuels à la demande de la CCVV (inventaires, analyse qualité des chemins, enquêtes terrain, etc.).



Travaux structurants dépose de copeaux
Descente de la Menoge.



Entretien courant sentiers
Le Replan, montée à la pointe de Miribel depuis Villard.



Travaux structurants reprofilage et création de fossé
GR Balcon du Léman.

DANS UN PROCHAIN NUMÉRO

- Programmation détaillée des travaux,
- Carte des sentiers gérés par la CCVV.

Jean-François BOSSON,
2^e Vice-Président en charge des déchets, des sentiers et de la mobilité



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

1. DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS BIENTÔT MODERNISÉS

En 2017, la Piscine de la Vallée Verte ouvrait ses portes après une refonte complète de l'établissement arrivé à bout de souffle après 40 années de bons et loyaux services.

Après une rencontre très encourageante avec M. Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental, la CCVV a déposé deux dossiers de subventions auprès des services du Département de la Haute-Savoie pour :

- la réhabilitation du gymnase intercommunal,
- le réaménagement de l'espace sportif polyvalent sur le dispositif « Plan Ruralité » mis en place par le département.



2. PISCINE DE LA VALLÉE VERTE LA VAGUE, RETOUR SUR LES PREMIÈRES ANNÉES D'EXPLOITATION

Pourquoi ne pas avoir construit une piscine couverte? C'est une question qu'on nous pose encore régulièrement aujourd'hui. En présentant le bilan de ces premières saisons d'exploitation, nous répondons indirectement à ce questionnement.

Il nous semble important de rappeler deux choses :

- La CCVV est la plus petite intercommunalité de Haute-Savoie. Nos finances ne sont absolument pas comparables aux communautés d'agglomération et communautés de communes environnantes. Lors de la conception des projets, il faut faire preuve de pragmatisme pour ne pas bâtir des services publics qui grèveront les finances de demain.
- Une piscine publique est toujours déficitaire. Le tarif d'entrée facturé à l'utilisateur ne couvre pas tous les coûts nécessaires à l'exploitation d'une piscine.

Le déficit des dernières saisons d'exploitation avoisinait les 100 000 € par an pour attendre la rondelette somme de 135 000 € pour sa dernière saison d'ouverture en 2014.

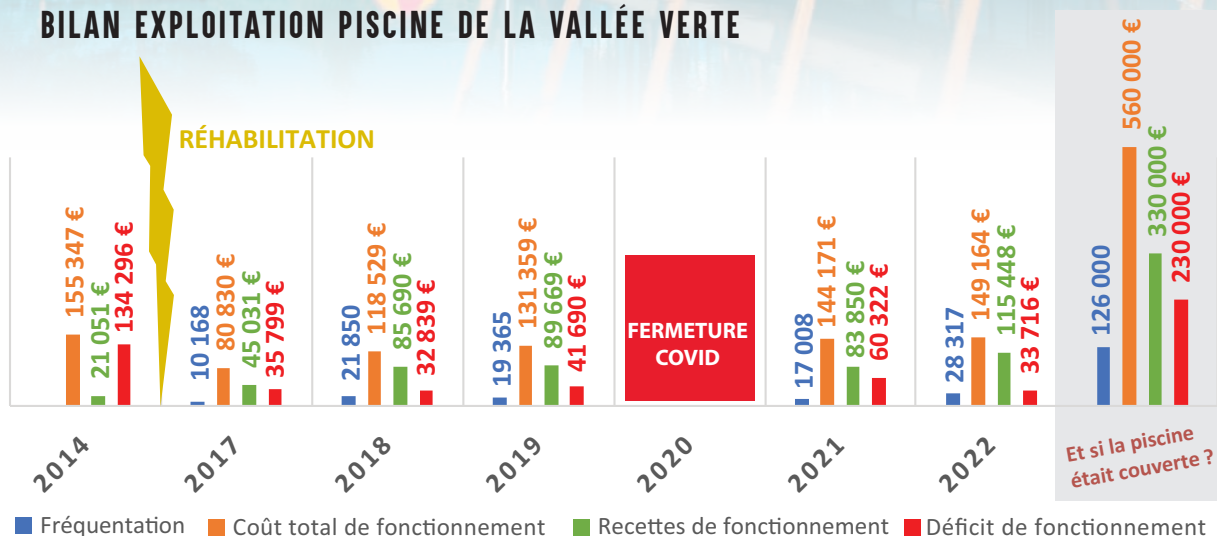
Avant de lancer les travaux de réhabilitation de la Piscine de la Vallée Verte, nous avons estimé le déficit de fonctionnement annuel de la future piscine à 62 000 €. Sur les 5 premières saisons d'exploitation, le déficit moyen est de 40 000 € avec la valeur maximale atteinte en 2021 avec l'instauration du pass sanitaire (60 000 €) et trois saisons entre 32 000 et 35 000 € de déficit. **Sur l'exercice 2022, avec près de 30 000 visiteurs, les recettes couvrent 77 % des dépenses de fonctionnement.**

Il faut mettre ces données en parallèle avec le déficit de fonctionnement annuel annoncé pour une piscine couverte sans prétention. Le chiffre annoncé dépassait les 200 000 € avant même la flambée des coûts des énergies. Des coûts totalement hors de portée de nos finances.





BILAN EXPLOITATION PISCINE DE LA VALLÉE VERTE



Depuis l'année dernière, les équipements sportifs énergivores comme les piscines, les patinoires et les stations de ski sont lourdement pénalisés par la crise énergétique. Certaines structures ont dû fermer temporairement, partiellement voire définitivement car elles n'étaient plus en mesure d'absorber les hausses de prix des énergies.

Entre 2021 et 2022, contre toute attente, les dépenses d'électricité de la piscine ont affiché une très légère baisse. Le bassin de la piscine est chauffé avec une Pompe à Chaleur air/eau. Nous avons diminué nos consommations de 12 %. C'est un cercle vertueux: plus il fait chaud et ensoleillé, plus la pompe à chaleur est efficace et moins nous en avons besoin avec des apports solaires passifs grâce auxquels nous nous sommes permis d'abaisser la consigne de chauffe sans que cela nuise au confort des usagers.

Ces premières années de fonctionnement attestent que la Piscine de la Vallée Verte est un équipement rationnel et adapté aux finances du territoire.

Pour connaître toutes les infos de la saison 2023, scannez le QR Code



OUVERTURE DU SAMEDI 27 MAI AU DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

Du 27 mai au 7 juillet

- Lundi et jeudi de 12h à 13h30 et de 17h à 20h
- Mardi et vendredi de 12h à 13h30 et de 17h à 19h
- Mercredi, samedi et dimanche de 10h à 20h
- Jours fériés de 10h à 20h

Attention la piscine sera fermée au public le mardi 30 mai

Du 8 juillet au 3 septembre: 7 jours sur 7 de 10h à 20h

COURS DE NATATION

Cours dispensés par 3 maîtres nageurs sauveteurs

- Leçons particulières: adultes tous niveaux et enfants à partir de 4 ans révolus.
- Cours collectifs: enfants à partir de 5 ans révolus.

Plus d'infos: pascale.berger74@outlook.fr

NOUVEAU
SITE INTERNET

piscine-valleeverte.fr





LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE VERTE

UNE STRUCTURE EN EXPANSION

Malgré deux années compliquées, entre fermeture et restriction, l'année 2022 a été très prolifique pour la médiathèque! **En plus des 25000 ouvrages qu'elle met à disposition dans son espace de 400 m², elle donne une place importante aux animations pour l'ensemble de ses lecteurs.** Son offre à destination des enfants est le pilier principal de sa programmation puisqu'elle propose des animations, gratuites et ouvertes à tous, régulières et mensuelles telles que les lectures pour les 0-3 ans et les + 4 ans et les ateliers créatifs, très demandés, par le public et qui sont dorénavant proposés deux fois par mois. Pour autant, elle n'oublie pas les adultes en proposant des animations diverses: conférence sur la permaculture, fresque du climat, atelier cosmétique... Des animations qui ont trouvé leur public car les thèmes abordés vont au-delà de la lecture et résonnent plus largement.



Avec une fréquentation en hausse de plus de 15 %, uniquement sur les lecteurs inscrits, la médiathèque séduit de plus en plus!

DES PARTENARIATS ESSENTIELS SUR LE TERRITOIRE

Si la médiathèque est un lieu à part entière, elle est impliquée dans son territoire grâce aux relations qu'elle entretient avec d'autres structures de la Vallée Verte. En premier lieu, les écoles, qui sont au cœur de l'activité de la médiathèque puisqu'elle accueille ou se déplace dans la majorité des écoles du territoire, soit 27 classes auxquelles elles proposent des lectures ou des activités. Chaque année, elle accueille l'exposition du Réseau Rural des écoles de la Vallée Verte, le fruit d'une année de travail autour d'une thématique précise.

Elle propose également des créneaux dédiés aux assistantes maternelles, se rend à la crèche d'Harbère-Lullin, etc.



Depuis une année, c'est avec **la librairie Les Bouquineuses que des liens étroits se sont tissés en proposant une soirée littéraire bisannuelle** pour présenter les coups de cœur de la rentrée littéraire d'automne et d'hiver. Mais la collaboration va encore plus loin avec l'organisation d'une journée autour du Japon, qui a été le temps fort de l'année 2022 et qui a rencontré un large succès. Des projets, des dédicaces qui vont se poursuivre dans les années à venir!

La médiathèque offre également la possibilité aux artistes locaux d'exposer leurs œuvres dans son espace: peintures, photographies, dessins... Un projet? Venez voir les bibliothécaires!

LA MÉDIATHÈQUE UN VRAI LIEU DE VIE ET DE CONVIVIALITÉ !

Depuis juin 2022, la médiathèque a mis fin à son partenariat avec la ludothèque de Saint-Jeoire pour intégrer dans ses locaux sa propre ludothèque. **Grâce à un budget exceptionnel, elle a pu commencer à constituer un fond de plus de 130 jeux au profit de tous les lecteurs et inclus dans les abonnements de la médiathèque, aucune augmentation du coût de l'adhésion pour un service en plus!** Un lieu de jeux pour les enfants et pour les adultes, c'est un lieu qui vit, convivial et qui, encore une fois, est ouvert à tous. Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à la médiathèque pour venir faire ses devoirs, jouer à un jeu de société en famille ou juste prendre le temps de lire!

Pour ajouter une touche supplémentaire de convivialité à la médiathèque, un espace détente a été créé. Les lecteurs peuvent dorénavant goûter aux produits de Goû'Thé & Paus'Café, une maison de thés depuis 2013, située à Saint-Jeoire. Venez prendre un café et échanger avec vos bibliothécaires, c'est gratuit!

LE CINÉMA *La Trace*

UN CINÉMA DE PROXIMITÉ

POUR FAIRE FONCTIONNER LE CINÉMA LA TRACE, IL Y A 3 « BONS » ACTEURS

- **La CCVV (Communauté de Communes de la Vallée Verte)** qui a fait le choix en avril 2015 de mettre à disposition du public une salle moderne et confortable.
- **La société La Trace**, représentée par Thierry GEORGEL qui est en charge de la programmation, l'animation et la gestion de cette salle.
- **Et l'association « La Toile de la Vallée Verte »**, représentée par un nouveau bureau composé de Nadia Todeschini, Marc Issenhuth et Matthieu Guinand, qui a pour but de participer au fonctionnement du cinéma.

→ UNE PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE

Du film dit « grand public » au film plus « fragile » de la VF ou de la VO, en 2D ou en 3D, il y en a pour tous les goûts. Des soirées 100 % pour voyager à travers le cinéma et découvrir un pays, une région ou un thème, le ciné-goûter du mardi pour les enfants, le ciné-thé gourmand pour partager un moment convivial, des soirées rencontres, des séances thématiques en lien avec des événements nationaux ou internationaux, sont autant d'événements qui caractérisent le dynamisme et la singularité de ce cinéma de proximité.

→ UN CINÉMA POUR TOUS ET ACCESSIBLE À TOUS

J'aime la transparence et parce qu'il faut donner une valeur aux choses, j'estime que le prix d'une place de cinéma à Villard vaut 6,50 €. Peu importe le jour et l'heure de la séance, peu importe la durée du film et peu importe votre âge, votre statut, vos réductions/affiliations et autres. La politique tarifaire modérée permet de favoriser la mixité sociale.

Avec près de 68 % de prélèvements obligatoires sur un ticket, c'est le juste équilibre dans mon mode de fonctionnement.

Bien sûr, pour vous cinéphile assidu, la carte d'abonnement récompense votre fidélité et vous offre 1 € de remise sur chaque entrée.

Depuis 2015, le prix des places n'a pas augmenté malgré les hausses successives de nos fournisseurs et l'accélération fulgurante de ces derniers mois.

Le Cinéma la Trace est donc, avant tout, un cinéma convivial et familial à taille humaine qui par sa proximité défend les valeurs d'un cinéma pour tous.



En 2022, pour la seconde fois, le cinéma a porté le projet Village Action Cinéma pour faire découvrir les coulisses du cinéma en plein air et a rencontré un véritable succès.

→ LES AMBASSADEURS DU CINÉMA

Grâce à leur dévouement et à leur passion du 7^e art, la vingtaine de membres actifs regroupés en association (« La Toile de la Vallée Verte ») participe au bon fonctionnement du cinéma. Leurs missions d'accueil sur certaines séances, de la distribution des programmes et leur présence lors des manifestations sont un maillon essentiel dans la réussite de ce lieu atypique.

→ LES JEUNES POUR LE CINÉMA DE DEMAIN

Création de la « Team Ciné » pour les 15 à 25 ans. Pour participer à la vie de cette salle de cinéma de proximité, un « club » de jeunes se réunit une fois par mois dans la salle pour visionner des bandes-annonces, lire des résumés, participer aux choix de films qu'ils veulent défendre et organiser des événements en direction des jeunes de la Vallée.

LE TISSU ASSOCIATIF

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUTIEN CHAQUE ANNÉE DES ASSOCIATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE AFIN QU'ELLES MÈNENT À BIEN LEURS PROJETS ET LEURS ACTIONS.

EN 2022, PLUS DE 20 ASSOCIATIONS ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le Feufliazhe



Depuis 2002



VALLÉE VERTE
4 RIVIÈRES



Vallée Verte
Créative

RÉSEAU RURAL DES
ÉCOLES DE LA VALLÉE



COMITÉ DES FÊTES
D'HABÈRE-LULLIN

ASSOCIATION
APAR'ÇA



COMITÉ AMÉRIQUE
CENTRALE

UN TISSU ASSOCIATIF RICHE EN VALLÉE VERTE !

La Vallée Verte est un territoire riche en associations culturelles, sportives, etc...

Si vous souhaitez apparaître sur notre site internet, communiquer sur vos événements, mettre à jour des informations, vous pouvez faire une demande à: communication@cc-valleeverte.fr



LES OFFICES DE TOURISME

POUR LA PROMOTION DU TOURISME, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'APPUIE SUR 2 OFFICES DE TOURISME.

LES ALPES DU LÉMAN

L'Office de Tourisme des Alpes du Léman a en charge la promotion touristique de la **Vallée du Brevon** (Bellevaux, Lullin, Reyvroz, Vailly), de la **Vallée Verte** (Habère-Poche, Habère-Lullin, Saxel et Villard) et du **haut de la Vallée du Risse** (Mégevette). C'est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Il est géré par les communautés de communes de la Vallée Verte, du Haut-Chablais et des 4 Rivières, dont les conseillers communautaires siègent au Comité de Direction; composé de 11 élus et de 10 socio-professionnels.

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME SONT Des missions de service public:

- **L'accueil et l'information du public:** 5 personnes travaillent sur les deux bureaux d'accueil situés à Habère-Poche et Bellevaux. Elles accueillent et renseignent les visiteurs, habitants, prestataires, associations toute l'année.
- **La promotion touristique** de la destination des Alpes du Léman, par des actions de communication: salons grand public et groupes, achats d'espaces publicitaires dans des magazines, réseaux sociaux, relations presse et accueils de journalistes. Éditions de documentations (activités, hébergements) et gestion d'un site internet d'information regroupant l'offre complète de la destination.
- **L'accompagnement des acteurs publics et privés** exerçant sur le territoire et agissant en matière d'événementiel et d'animation, d'activités, d'hébergements. Travail avec les socio-professionnels du territoire dont l'activité est liée à la fréquentation touristique/de loisirs et/ou pour les habitants. Valorisation de leurs offres, création de produits, mise en relation, aide au montage de projets,



Des missions complémentaires:

- La commercialisation de produits touristiques: création de séjours (individuels, groupes d'adultes et d'enfants).
- La gestion de la taxe de séjour: information, perception et recouvrement pour le compte des communes. La taxe est ensuite reversée à l'Office de Tourisme qui l'utilise pour des actions de communication et de promotion.
- La gestion de la centrale de disponibilité et de réserva-

- tion et le suivi du classement des meublés de tourisme.
- La représentation des Alpes du Léman dans les organismes extérieurs (Savoie Mont-Blanc, Région AURA, fédérations, projets avec d'autres Offices de Tourisme).
- La conduite de missions d'accompagnements techniques au bénéfice des acteurs locaux du tourisme, concourant au développement touristique.

Isabelle CURT-COMTE,
directrice de l'OT Les Alpes du Léman

MÔLE ET BRASSES TOURISME

Un territoire de vie avant tout, habité depuis toujours mais non dénaturé par le tourisme de masse ou l'urbanisation galopante: c'est ça Môle & Brasses Tourisme!

Nous connaissons souvent mieux certaines destinations lointaines que notre propre village ou notre vallée. Cela, nous le constatons chaque jour dans notre Office de tourisme où nous renseignons parfois plus de locaux que de visiteurs. Mais au fond quelle différence? Aucune, répondons-nous; l'aventure commençant souvent en bas de chez soi, nous avons à cœur de mettre en lumière les trésors cachés du territoire.

Depuis la pandémie nous avons plus que jamais besoin du triptyque calme, espace, sérénité, symbole d'une **liberté retrouvée et chérie**. Nos montagnes nous tendent les bras pour un séjour sportif, ressourçant ou familial. Promenade à vélo ou e-bike, randonnée au cœur d'une nature préservée, camp de base des aventures en famille, Môle & Brasses s'impose comme la destination pour tous et proche de chez soi. **Ainsi, Môle & Brasses Tourisme s'adapte et propose toutes sortes d'aventures à partager entre amis ou en famille.** Habitants et visiteurs, l'Office de tourisme est votre espace! Un lieu pour (re)découvrir et (ré)apprendre son espace de vie! Bienvenue chez vous, bienvenue chez nous... à bientôt!

Le Syndicat Intercommunal du Massif des Brasses est en charge de l'exploitation du domaine skiable du Massif des Brasses.

Pierre-Edouard BUISSON,
directeur de l'OT Môle et Brasses Tourisme



DÉFINITION D'UNE MAISON FRANCE SERVICE

source: www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne... Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics: le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA.

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service. Création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne.

Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.

LES SERVICES PROPOSÉS

Un agent France services pourra:

- vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions;
- vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne);
- résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant pour un appel vidéo avec l'utilisateur;
- vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

Contact

📍 131 rue de la Vallée Verte - 74420 BOËGE
 ☎ 04 50 39 09 20
 ✉ vallee-verte@france-services.gouv.fr

🕒 Horaires d'accueil au public

Lundi 9h-12h30 / 14h-19h
 Mardi 9h-12h30 / 14h-17h30
 Mercredi 9h-12h30 / 14h-17h30*
 Jeudi 9h-12h30 / 14h-17h30*
 Vendredi 9h-12h30

* Plages horaires sur rendez-vous



France services



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous dans votre France services

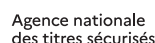
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

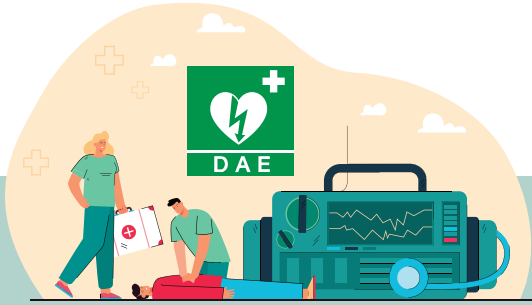
Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE, DES RÉPONSES ADAPTÉES

- Je déclare mes revenus
- J'établis mon permis de conduire
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je cherche un emploi
- Je cherche à faire rembourser mes soins
- Je prépare ma retraite
- Je fais face à un litige ou un conflit
- J'attends un enfant





UN DÉFIBRILLATEUR À CÔTÉ DE CHEZ VOUS POUR SAUVER DES VIES

Les équipements de la Communauté de Communes sont tous équipés d'un défibrillateur.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Cinéma La Trace - Villard
Maison de la Vallée Verte
Déchetterie
Gymnase
Piscine de la Vallée Verte

Trouver les défibrillateurs en France



Comment utiliser un défibrillateur



Comment procéder à une réanimation cardio-pulmonaire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

📍 131 rue de la Vallée Verte - Boège
☎ 0450390920
🌐 www.cc-valleeverte.fr
📞 CC de la Vallée Verte
✉ contact@cc-valleeverte.fr
🕒 Lundi 17h-19h
Du mardi au vendredi 9h-12h

FRANCE SERVICES

📍 131 rue de la Vallée Verte - Boège
☎ 0450390920
✉ vallee-verte@france-services.gouv.fr
🕒 Horaires d'accueil au public
Lundi 9h-12h30 / 14h-19h
Mardi 9h-12h30 / 14h-17h30
Mercredi 9h-12h30 / 14h-17h30*
Jeudi 9h-12h30 / 14h-17h30*
Vendredi 9h-12h30
* Plages horaires sur rendez-vous

LA MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 9h-12h / 16h-18h
- Mercredi : 10h-18h
- Jeudi et vendredi : 16h-18h
- Samedi : 9h30-12h
- Fermé le lundi

☎ 0450390242
📍 Médiathèque intercommunale de la Vallée Verte
📍 Rue de Saxel - Boège

LA DÉCHETTERIE

🕒 Lundi, vendredi et samedi 9h - 12h / 15h - 18h, Mardi et mercredi 9h-12h
Fermé le jeudi, les jours fériés, le samedi de la foire de Boège, le 24 décembre et le 31 décembre après-midi
☎ 0450394884
📍 Route de la Crosse - Boège

ORDURES MÉNAGÈRES

Jours de collecte

- Lundi matin : Saxel, St-André de Boège, et quelques hameaux de Boège (voir site web)
- Mardi matin : Habère-Poche et Habère-Lullin
- Mercredi matin : Boège et Burdignin
- Vendredi matin : Bogève et Villard

EAU ET ASSAINISSEMENT

SRB: SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85 route de Serry - ZA de Findrol
74250 Fillinges
www.s-rb.fr - contact@s-rb.fr



ACCUEIL ADMINISTRATIF
Tél.: 0450957163

HORAIRES

- tous les matins 8h30 - 12h
- lundi, mercredi, jeudi 13h30 - 17h30

RAPPEL DES NUMÉROS D'URGENCE

Eau potable: 0772297459
eau-valleeverte@s-rb.fr
Assainissement: 0630113756
assainissement-thy-valleeverte@s-rb.fr

GENDARMERIE DE BOËGE

🕒 Lundi: 8h-12h / 14h-18h
Mardi et jeudi: 8h-12h
Mercredi et vendredi: 14h-18h
Samedi: 9h-12h / 15h-18h
☎ 0450391003 ou 17

OFFICES DE TOURISME

Retrouver les horaires d'ouverture des offices de tourisme:
www.alpesduleman.com
www.lesbrasses.com

PERMANENCES

ARCHITECTE CONSEIL - CAUE
(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
Prendre RDV à la mairie de St-André
☎ 0450391856

ASSISTANTE SOCIALE

🕒 Sur RDV: Mardi 9h-12h, mairie de Boège
Jeudi 9h-12h, mairie d'Habère-Lullin
Permanence téléphonique:
☎ 0450332348

CONSULTATION PÉDIATRIQUE

Protection Maternelle et Infantile (PMI)
🕒 mardi après-midi mairie de Boège
tous les 15 jours sur rendez-vous
☎ 0450332348

MISSION LOCALE

🕒 Sur RDV: mardi 9h-12h - mairie de Boège
☎ 0450952050
☎ 0450310203 (permanence)

CONCILIATEUR CIVIL

Le contacter à l'antenne de justice
📍 10 chemin de Morcy - 74200 Thonon les Bains
☎ 0450170482

HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Sur RDV: les 2nd et 4^e mardi de chaque mois de 9h à 12h
☎ 0450191919

LES NUMÉROS UTILES

Appel Urgence Européen 112
Sapeurs-pompiers 18
SAMU 15
Enfance Maltraitée 119
Centre anti-poison 0472116911
EDF (urgence) 0972675074
Gendarmerie 17 - 0450391003
ADM. 0450390233
CHAL. 0450822000
Animaux secours 0450360280

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS



LES BONS GESTES DE TRI

- 1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAYER.
- 2 LES SÉPARER LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

COMPOST



DÉCHÈTERIE



RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI SUR L'APPLI **CITEO**

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



LES ASTUCES

- 1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAYER.
- 2 LES BOUCHONS ET COUVERCLES VONT DANS LE CONTENANT JAUNE.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



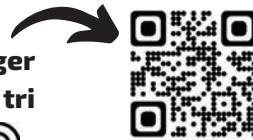
L'ASTUCE

JOUETS, VÊTEMENTS ... PENSEZ À LES DONNER !

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !

Scannez pour télécharger
l'appli Guide du tri
CITEO



Haute-Savoie
**Rénovation
Énergétique**

LE SERVICE PUBLIC QUI VOUS ACCOMPAGNE
DANS VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



N'attendez pas
d'être congelé
pour nous
contacter

CONTACTEZ
UN
CONSEILLER

04 56 19 19 19 • hsre.fr

